



## Demande de location POUR MANIFESTATION à but lucratif Salle polyvalente d'Arnex-sur-Orbe

prière de remplir tous les champs

Date de la manifestation : \_\_\_\_\_  
Horaires (début-fin) : \_\_\_\_\_  
Genre manifestation : \_\_\_\_\_ Personnes prévues : \_\_\_\_\_

### Personne responsable de la location

Nom/prénom : \_\_\_\_\_  
société : \_\_\_\_\_  
adresse complète : \_\_\_\_\_  
e-mail : \_\_\_\_\_ no portable : \_\_\_\_\_  
No Iban et son titulaire (retour caution) : \_\_\_\_\_

Votre choix avec options		village	extérieur	Total
Spectacles - loto - match aux cartes		400	600	
Manifestation avec repas		500	700	
Sport par heure		25	25	
Si usage cuisine avec vaisselle	< 150 pers	100	150	
	> 151 pers	200	200	

EN COMPLEMENT	prix	nombre	Total
<b>Caution, à payer à la réservation</b>	<b>200</b>	<b>1</b>	
Caution CASH à la remise des clés (retour à l'état des lieux)	60	1	
Utilisation supplémentaire de sac poubelle 6.-/pièce	6		
Remplacement vaisselle, ustensile, autres selon inventaire			
Heures de remise en état de la salle par le concierge	50		

**Linges et produits de nettoyage sont compris dans prix de location**

**La réservation prend effet à réception du présent formulaire et du paiement de la caution de 200 frs sur le compte IBAN N° CH47 0900 0000 1000 8089 3. Le paiement de la caution n'est plus demandé aux sociétés du village.**

### Autorisations relatives aux manifestations

La Municipalité se réserve le droit de demander à l'organisateur de compléter deux mois avant la manifestation soit le formulaire POCAMA où uniquement le formulaire pour la vente de boissons alcoolisées depuis les liens ci-dessous:

Formulaire POCAMA :

<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation/#0>

Formulaire pour la vente de boissons alcoolisées:

<https://www.arnex-sur-orbe.ch/documents-d-identite-fr1038.html>

Le formulaire de demande d'autorisation de loto où de tombolas doit être demandé deux mois avant la manifestation au bureau communal.

En cas d'annulation dans les 15 jours avant la date de réservation, la location complète est due (sauf en cas de mesures sanitaires) et seule la caution sera remboursée.

COVID-19: Le locataire s'engage à appliquer les directives Fédérales et Cantonales en vigueur. La Municipalité se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés lors de manifestation.

De part sa signature, l'organisateur atteste de sa présence sur les lieux de la manifestation. Il confirme que les renseignements complétés sur le présent formulaire sont exacts et il s'engage à faire respecter les directives du règlement de location en vigueur durant la manifestation, en particulier l'art. 10 relatif au stationnement des véhicules et aux nuisances sonores. règlement de location en vigueur.

**Concernant la remise des clefs, le locataire doit prendre contact 5 jours avant la manifestation avec la personne responsable au 079 380 14 93.**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

